

*Initiatives ministérielles*

Pour décrire l'importance du ministère du Patrimoine canadien, nous aimons utiliser le terme synergie. Nous croyons que l'impact combiné de l'ensemble du ministère dépasse celui de la somme de ses parties. Nous sommes persuadés que la création d'un nouveau ministère améliore l'efficacité de nombreux programmes.

Le ministère du Patrimoine canadien regroupe des éléments communs importants du gouvernement fédéral. Ce sont des éléments qui définissent le Canada à titre de nation dynamique aux multiples facettes et au riche patrimoine naturel et culturel.

Le ministère est responsable de tout ce qui touche l'identité et les valeurs canadiennes, le développement culturel, la conservation du patrimoine et les domaines importants sur les plans naturel ou historique pour le Canada et les Canadiens. Il est question des valeurs communes qui nous unissent et nous définissent.

Le débat sur le projet de loi C-53 est intéressant, mais il y a des failles fondamentales dans une bonne partie des arguments présentés contre la création de ce ministère.

Les députés de l'opposition essaient d'élever des barrières pour empêcher l'adoption d'une mesure, alors que cela aurait dû se faire sans aucun problème. Ces barrières ont été réduites à pratiquement rien au fur et à mesure que la nécessité de ce projet de loi est apparue clairement. Il s'agit d'un outil important et essentiel pour donner aux Canadiens le gouvernement efficace et efficient qu'ils souhaitent.

Le chef du Parti réformiste du Canada s'est prononcé contre le projet de loi C-53. Le 7 décembre, il a témoigné devant le Comité permanent du patrimoine canadien. Il a déclaré que le multiculturalisme, l'un des éléments du nouveau ministère, était la responsabilité des associations privées et, au besoin, des niveaux inférieurs de gouvernement, mais non du gouvernement fédéral, ce qui est pour le moins intéressant.

• (1300)

Par ailleurs, il a déjà exprimé la conviction que le gouvernement fédéral devrait se borner à lutter contre la discrimination raciale, linguistique et culturelle. Bien que, comme à son habitude, il condamne tout le programme, il souscrit à la plupart de nos activités multiculturelles. Il est passé maître dans l'art de la contradiction.

Aider tous les Canadiens à participer à la vie canadienne et à accéder aux mêmes droits leur permet d'apporter une contribution à la société et, en fin de compte, de la faire évoluer pour qu'elle reflète l'expérience vécue par tous les Canadiens. Pourtant, il y aura toujours des gens qui blâmeront un groupe identifiable pour les maux sociaux ou économiques qui les dérangent.

Le gouvernement et les Canadiens doivent reconnaître que la compréhension et le respect mutuels sont indispensables pour combattre le racisme et d'autres formes de discrimination. Nous devons inculquer cette prise de conscience à tous les niveaux de la société.

Le palier fédéral a un rôle déterminant à jouer comme chef de file. Dans son rapport de 1992, la Commission canadienne des

droits de la personne a déclaré qu'une conjoncture économique difficile et les droits de la personne ne font pas bon ménage.

La tolérance envers la diversité et la différence diminue en période de difficultés financières. On est alors tenté de faire des choix et d'opter pour les questions économiques au détriment des questions d'égalité. Si notre mandat est de créer des perspectives, elles doivent être offertes à tous et non pas uniquement aux personnes privilégiées, bien placées et chanceuses.

[Français]

Dans les critiques qu'il formule à l'égard du projet de loi C-53, le chef du Parti réformiste traduit bien les politiques désintéressées de son parti, des politiques qui ne sont pas enracinées dans la vie et l'avenir de tous les Canadiens et Canadiennes.

Les programmes de multiculturalisme que mène le ministre soutiennent une vaste gamme d'activités qui favorisent l'intégration des Canadiens et des Canadiennes de première génération, de toutes origines, dans la vie sociale, culturelle, économique et politique du Canada. Nous tirons tous profit de la contribution de chaque Canadien à la croissance et au développement de notre pays.

L'apport de tous les Canadiens et Canadiennes fait partie intégrante de la force et de la diversité de la culture canadienne. La culture constitue le fondement même de l'identité et de la souveraineté canadienne. De façon globale, le secteur des arts et nos industries culturelles apportent plus de 24 milliards de dollars au produit intérieur brut, ce qui représente 4 p. 100 du PIB de l'économie dans son ensemble et 660 000 emplois. Tout cela n'est pas le fruit du hasard, mais le résultat de la volonté et de la détermination des gouvernements successifs, ainsi que de l'énorme talent qui existe au Canada. Le ministère du Patrimoine canadien se trouve au centre de l'action du gouvernement en matière d'arts et de culture.

Pour aider encore davantage le travail des artistes et des créateurs, le ministre du Patrimoine a annoncé une modification au projet de loi C-53, afin de donner au ministère du Patrimoine une responsabilité significative dans le domaine du droit d'auteur. La législation en matière de droit d'auteur qui détermine la propriété des oeuvres artistiques est d'une importance cruciale pour la rémunération que les artistes tirent de leur travail. Il s'agit d'une mesure très opportune pour les artistes et les créateurs dont certains se retrouvent dans le secteur le moins bien rémunéré de l'économie canadienne. C'est un changement positif, efficace et efficient.

Le changement fait aussi partie de l'expérience vécue par les Premières nations du Canada. La culture autochtone participe à notre histoire et à notre patrimoine et enrichit de façon significative l'identité canadienne. À l'heure actuelle, plus d'un million de citoyens du Canada sont autochtones. À plusieurs titres, les Premières nations se trouvent à un tournant de leur histoire. En 1986, le chef de l'Assemblée des Premières nations, Bill Erasmus, a déclaré que les autochtones auraient beaucoup à apporter au cours du prochain siècle. «C'est à notre tour,» a-t-il affirmé.